

# Secteur du tourisme : l'Autorité autorise le rachat du groupe Paris Expérience par Aéroports de Paris

Publié le 04 octobre 2024

---

Le 12 septembre 2024, Aéroports de Paris a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Paris Expérience.

À l'issue d'un examen des effets de l'opération sur les marchés concernés, l'Autorité a autorisé cette acquisition sans conditions.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 4 OCTOBRE 2024**

L'Autorité autorise le rachat du groupe Paris  
Expérience par Aéroports de Paris

[Lire le communiqué](#)